

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.232.4
En exercice37
Présents27
Votants.....33
Pour33
Contre0
Abstention0

POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE SERVICE HABITAT
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FAÇADES 2018 - 2021

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades, adopté le 2 mai 2018 par la délibération n° 18.079.4 ;

Vu la proposition d'inscription au budget 2019 en section d'investissement pour les aides sur fonds propres accordées aux propriétaires à hauteur de 67 200 euros ;

Considérant que, pour répondre aux orientations du PLH 2015 - 2021, la Communauté de communes La Domitienne souhaite mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc existant et l'embellissement des centres anciens ;

Considérant, dans cette optique notamment, qu'un règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades a été adopté en séance du Conseil communautaire du 2 mai 2018 et qu'un marché public de prestations intellectuelles a été confié à la société Urbanis en juin dernier, pour le renouvellement de l'opération façades ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la SAS Urbanis accompagne les propriétaires occupants, leur soumet des prescriptions architecturales concernant le ravalement de leur façade, vérifient leur éligibilité au programme, réceptionne leur dossier de demande de subvention et les contrôle avant de les transmettre au service logement de La Domitienne ;

Considérant que, depuis le redémarrage de l'opération, trois dossiers de demande de subvention réputés conformes ont été remis au service logement et qu'il s'agit de :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M et Mme MAUGER	3 rue du liseron LESPIGNAN	11 147 €	35 % du montant des travaux TTC	3 890 €
Mme ANDREU	2 rue de l'enclos VENDRES	11 184 €	45 % du montant des travaux TTC	5 033 €
M et Mme HOURANTIER	8 grand rue LESPIGNAN	12 000 €	45 % du montant des travaux TTC	5 400 €

Considérant qu'il convient en conséquence d'attribuer les subventions idoines ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_23

I. APPROUVE l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-avant.

II. PRECISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019 au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, techniques et financiers, nécessaires à la notification et au paiement desdites subventions.

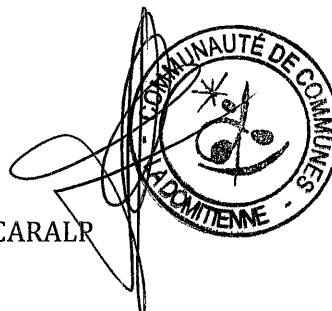
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_23

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_23